



Date de convocation : 21 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le neuf Septembre à 20 h 30, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame BRACCO Anne, Présidente.

ELUS	fonction	présent	Absent excusé	absent	pouvoir
BRACCO Anne	Président	x			
DUMALIN Michel	Vice-président		x		
BRUNET Denise	Membre du conseil d'administration		x		M. VOLLEREAUX
FERRU Nathalie	Membre du conseil d'administration	x			
LE GARREC Valérie	Membre du conseil d'administration			x	
THOMAS Sylvie	Membre du conseil d'administration	x			
VOLLEREAUX Alain	Membre du conseil d'administration	x			X

Autre Présente : Mme MARCHET Corinne – secrétaire de Mairie

#### Ordre du jour :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu et Procès-verbal
- Fête des aînés
  - Choix des prestations (traiteur/animation/spectacle/transport)
  - Fixation du tarif 2016
- Fête des enfants
- Informations et Questions diverses

#### Nombre de délégués

En exercice	7
Présents	4
Pouvoir	1
Votants	5

#### Points abordés :

#### DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme FERRU Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

#### APPROBATION du compte-rendu de la séance du 19 Avril 2016

⇒ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du 19 Avril 2016

*Dans la même séance*

#### FÊTE DES ÂÎNÉS : délibération référence 2016/005

Les membres du conseil d'administration proposent aux aînés de 65 ans et plus un repas qui aura lieu le 15 octobre 2016. Les élus et employés communaux y sont conviés gracieusement.

Une consultation a eu lieu pour l'animation et le repas qui aura lieu le 15 Octobre 2016 : Mme la présidente fait remarquer que cette année il y a possibilité d'offrir à nos aînés un repas spectacle « CABARET » à l'étincelle à Pierres.

Après avoir étudié les devis des entreprises : L'Étincelle repas spectacle, traiteur LAVERTON, Les animateurs PITA Création animation-KARAC'ORDEON et Patrick LAVILLE

N'ont pas répondu : Traiteur Impérial, Magic Réception, et Christian SHOW Vision

N'est pas disponible : Traiteur ABEILLE Royale,

Il est proposé que des personnes ne bénéficiant pas du repas offert puissent tout de même accompagner leur conjoint(e). Mme le Maire demande de déterminer le prix du repas des Aînés pour les personnes qui n'y ont pas droit et qui désireraient y participer. Elle suggère de demander la somme de 50,00 € par repas.

➔ **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,**

- **D'OFFRIR** un déjeuner/spectacle CABARET l'Étincelle de Pierres qui aura lieu le 15 Octobre 2016:
  - Menu choisi : « Plaisir » option Fromage salade pour un montant de 47,40 € (quarante-sept Euros et quarante cents). Précise que ce tarif comprend le spectacle, le repas, les diverses charges sociales auprès de Guso et la SACEM) ;
- **DE FIXER** les conditions suivantes :
  - Personnes domiciliées en résidence principale de la Commune de GAS, âgées de 65 ans dans l'année et plus, inscrites sur la liste électorale;
  - Membres du conseil municipal de GAS ;
  - Membres du conseil d'administration du CCAS de GAS ;
  - Employés communaux ;
- **D'OFFRIR** un colis aux :
  - ✓ Personnes qui le souhaitent, domiciliées en résidence principale de la Commune de GAS, âgées de 65 ans dans l'année et plus, inscrites sur la liste électorale qui n'ont pas bénéficié du repas ; Un petit pot de miel (apiculteur TESSIER de Gas) et un petit sapin avec déco accompagneront le colis.
- **D'ACCEPTER** le remboursement du repas par l'accompagnant non bénéficiaire désirant assister au repas des aînés pour un montant de 50 € (cinquante Euros); Un titre de recette sera établi.
- **D'ACCEPTER** la mise à disposition de l'autocar avec chauffeur de la Commune de St-Martin-de-Nigelles aux tarifs suivants : convention en annexe
  - **Chauffeur : 35 € de l'heure charges comprises**
  - **3 € du kilomètre**
  - **Repas fourni**
- **DE DIRE** que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2016 chapitre 011 – article 6232 ;
- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Mme la Présidente pour signer tous les documents afférents à l'organisation de ce repas-spectacle.

**Organisation :** Rendez-vous le Samedi 15 Octobre 2016 à 12 heures à la Mairie retour 17 H 30

Invitation avec un coupon réponse au déjeuner/spectacle devra être renvoyée à la mairie avant le 30 Septembre

Date de distribution des colis : Samedi 17 Décembre 2016 à 9 h 30

*Dans la même séance*

## **FÊTE DES ENFANTS : Janvier 2017**

Proposition de retenir les dates possibles les 15 ou 22 Janvier 2017 à la salle prêtée par la commune nouvelle de Auneau-Bleury-St Symphorien.

Une consultation a eu lieu

### ■ **Propositions :**

- L'Étincelle ☞ Cléo au pays enchanté pour un montant de 1 490 € + SACEM
- Jean-Robert de CHAGNY : négocié à 1000€ tarif 2015 (références : émissions à la TV avec Patrick Sébastien et arbre de Noël à Hyper U depuis plusieurs années)
- Dan Magie et ventriloque pour un montant de 500 €

- Zoula VE : Représentation de « Pinocchio » pour un montant de 600 e + frais de déplacement 116 € et 2 repas 35.40 € soit un total de 751.40 € + SACEM
- Cie VICENT INCHINGOLO : les deux bossus et le secret de la forêt enchantée : conte musical à partir de 3 ans : montant non communiqué
- VALERIE BAKNER ; « La secrétaire du père Noël » 50 à 60 mn où les enfants participent de manière active au spectacle. Possibilité d'intégrer l'arrivée du Père Noël mais en Janvier ?
- SOPHIE COLAS la boîte à murmures conte : montant non communiqués
- Cie VAGUE DE NUIT : spectacle à la croisée du théâtre : tarif préférentiel à définir
- PASTY l'univers de bidule magie ventriloquie, sculpture sur ballons tarif non communiqué

Les membres du conseil d'administration désirent revoir toutes les propositions et prévoit le choix lors d'une prochaine réunion qui est fixée au : 17 Octobre 2016 à 20 H 30

### Questions et informations diverses :

AUCUNE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 42

Les membres du conseil d'administration

Le secrétaire de séance

Mme La Présidente

Nathalie FERRU

Anne BRACCO